

BOURSE « Citoyen du Monde »

Règlement

La bourse "Citoyen du Monde" a vocation à soutenir les objectifs des jeunes, de leur faire prendre et assumer des responsabilités, de les rendre autonomes dans un esprit de citoyenneté.

1) Objectifs

Cette bourse a pour objectifs :

- de promouvoir l'initiative des jeunes dans le domaine des relations internationales et associative ;
- d'aider à l'émergence de projets innovants à vocation sportive, culturelle, sociale, scientifique, humanitaire, environnementale... ;
- de permettre avec cette aide financière de donner aux jeunes toutes les chances de mener à bien leurs projets, leur donner envie et les encourager à entreprendre ;
- D'encourager la mobilité des jeunes dans le monde ;

Dans ce cadre, la Ville de Saint Jean de Braye peut allouer des aides financières permettant aux projets de se réaliser. Cette démarche nécessite de la part des jeunes une réelle implication dans la phase de préparation des projets, la constitution d'un dossier, les recherches de financements nécessaires...

2) A qui s'adresse cette bourse ?

La bourse s'adresse aux jeunes de 16 à 22 ans, lycéens, étudiants, jeunes en recherche d'emploi ou jeunes professionnels. Il faut habiter Saint Jean de Braye. Le montant de cette bourse est de 500€ par projet pour un nombre maximum de trois participants par projet.

Tout changement effectué au sein de l'équipe doit être notifié au service événements et relations internationales avant votre départ.

3) Le projet

Le projet peut être d'ordre culturel, scientifique, sportif, humanitaire etc... Sont exclus les séjours linguistiques, touristiques et les stages professionnels.

Le séjour doit avoir lieu pendant la période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre).

L'attribution de la bourse est limitée à un projet par organisme/ fédération ou association, si le jeune part avec le soutien d'un organisme/fédération ou association, afin de ne pas pénaliser les autres candidats.

Tout changement de projet doit être notifié au service événements et relations internationales avant le départ.

4) Ou le projet doit t'il avoir lieu ?

Le projet devra se dérouler dans une des villes jumelles ou amies de Saint Jean de Braye, à savoir : Pfullendorf (Allemagne), Boussouma (Burkina Faso), March (Angleterre), Tuchow (Pologne), Otterburn Park (Québec), Tinghir (Maroc).

5) Budget

Le budget doit être aussi précis que possible. Il devra évaluer les dépenses et les recettes prévues sans oublier que celles-ci doivent être équilibrées. La Bourse ne doit pas être le seul moyen de financement de votre projet. Veillez à être cohérent.

Le montant de la Bourse ne peut excéder le montant des dépenses réalisées. Les candidats devront remettre au jury le budget réalisé lors de la restitution du travail-bilan en octobre.

6) Travail Bilan

Les jeunes s'engagent à fournir un travail bilan sur leur projet ou sur un des aspects importants de leur expérience ainsi qu'un état du budget réalisé **avant le 31 octobre**.

Ce travail-sous forme de reportage diapos, photos avec texte explicatif, vidéo, journal de bord, étude écrite... restera la propriété de la ville de Saint Jean de Braye et pourra être utilisé comme moyen de communication et de promotion.

Les boursiers s'engagent à participer à au moins une manifestation organisée par la ville de Saint Jean de Braye pour promouvoir la Bourse et les projets subventionnés dans le cadre de cette Bourse.

Ils s'engagent à faire apparaître et à mentionner le soutien de la ville de Saint Jean de Braye.

7) Attribution et versement des bourses

Le jury est composé de 2 élus du Conseil Municipal de Saint Jean de Braye, du Président de l'association Amitiés Abraysiennes Sans Frontières (AASF) ou son représentant et d'un représentant de l'Association Socio Culturelle Abraysienne (ASCA).

Le jury examine le projet entre le 15 avril et le 30 avril. Les candidats seront invités à présenter leur projet devant le jury. Suite à cette réunion, ils sauront si leur projet a été retenu.

- S'il est accepté, ils recevront un courrier officialisant l'acceptation et leur indiquant le versement de la Bourse (500 €).

- S'il est refusé, ils recevront un courrier leur expliquant le motif du refus.

8) L'après projet

Les boursiers s'engagent à promouvoir leur projet sur le territoire de Saint Jean de Braye après leur retour, afin de promouvoir la Bourse et de mettre en valeur l'action des jeunes.

9) Informations complémentaires

Pour appuyer le projet, ils peuvent ajouter des informations ou des documents complémentaires (deux pages maximum).

10) Pièces à joindre au dossier

- ◇ Photocopie d'une pièce d'identité de chaque participant au projet
- ◇ Programme détaillé du projet et informations complémentaires si nécessaire
- ◇ Photocopie d'un justificatif de domicile des parents de chaque participant au projet

11) Retrait et dépôt des dossiers

Toute demande ou dépôt de dossier se fait au Service événements et relations internationales - Mairie de Saint Jean de Braye – BP90009 – 45801 Saint Jean de Braye

Téléphone : 02 38 61 92 67

Fax : 02 38 52 40 73

Courriel : frenault@ville-saintjeandebraye.fr

- **Retrait des dossiers** : en début d'année
- **Dépôt des dossiers** : avant le 15 avril